

N° 8012. CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU MATÉRIEL DE BIEN-ÊTRE DESTINÉ AUX GENS DE MER. FAITE À BRUXELLES, LE 1^{er} DÉCEMBRE 1964¹

ADHÉSION

Instrument déposé auprès du Secrétaire général du Conseil de coopération douanière le :

17 mai 1968

FINLANDE

(Pour prendre effet le 17 août 1968.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par le Conseil de coopération douanière le 12 juin 1968.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 550, p. 133; pour les faits ultérieurs concernant cette Convention, voir l'Annexe A des volumes 559, 561, 564, 565, 566, 570, 573, 575, 579, 580, 589, 593, 595, 600, 606, 610, 614 et 635.